YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/MR/LH

Arrêté n° 2000/28
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 1999 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 6 mars au 11 mars 2000 inclus,

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace durant la période du 6 mars au 11 mars 2000 inclus, provisoirement le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

REÇU LE
- 3 MARS 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 1er mars 2000

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN